

Montrouge, le 29 octobre 2019 – N° 150/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les terres labourables

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'Agriculture

de l'Alimentation - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Au cours de sa réunion du 11 octobre 2019, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les terres labourables.

L'enquête permet de répondre au règlement européen CE n° 543/2009, relatif aux informations à fournir sur les productions végétales annuelles.

Elle a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures issues de terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle est également utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées. Elle comporte également à ce jour des questions complémentaires sur l'irrigation du maïs, sur le stockage et l'auto-consommation du blé tendre, qui sont susceptibles d'évoluer.

L'enquête est réalisée actuellement par téléphone et en trois phases auprès d'environ 15 000 exploitants agricoles ayant des parcelles en terres labourables.

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles *Terres labourables*, est présenté à la réunion annuelle de concertation sur la statistique agricole. Cette instance constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats. Une réunion des utilisateurs de cette enquête sera organisée plus spécifiquement au courant du mois d'octobre.

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi des estimations conjoncturelles sur les « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du SSP) et l'établissement de la statistique agricole annuelle (SAA). Les estimations précoces de production alimentent également les transmissions à Eurostat des statistiques végétales.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.
L'opportunité est accordée pour une période allant de 2020 à 2024 (cinq années).
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE